



Sur le Dunkerquois et l'Armentiérais, la CPAM des Flandres et des Professionnels de Santé lancent plusieurs initiatives pour renforcer l'information sur la vaccination contre la grippe saisonnière.

Jusqu'au 31 janvier 2019 se déroule la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière. En région, près de 1,4 million de personnes sont jugées « à risque », notamment les plus de 65 ans, les femmes enceintes, les personnes immunodéprimées... Pour elles, la grippe représente un risque de complications parfois graves. Parce que la vaccination reste le premier geste de protection contre le virus et que les idées reçues sur la grippe ont la vie dure, la CPAM des Flandres souhaite sensibiliser les habitants de son territoire à travers différentes actions et campagnes d'information.

La vaccination : premier geste de protection contre la grippe.

Si la vaccination ne permet pas toujours d'éviter la maladie, elle réduit le risque de complications sérieuses, telles qu'une pneumonie ou l'aggravation d'une maladie chronique déjà existante. Environ 2 000 décès seraient ainsi évités chez les personnes âgées chaque année grâce à la vaccination.

La vaccination est recommandée pour tous ceux à risque de grippe grave : les seniors de 65 ans et plus, les personnes atteintes de certaines pathologies chroniques – diabète, insuffisance cardiaque ou respiratoire...- celles souffrant d'obésité morbide ainsi que les femmes enceintes.

La vaccination est également préconisée pour l'entourage familial des nourrissons âgés de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque de grippe grave. Dans ces cas, le vaccin est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie, sans avance de frais.

Dans les Hauts-de-France, un taux de vaccination supérieur à la moyenne nationale mais encore insuffisant.

En région, 47,8 % de la population s'est fait vacciner durant la campagne 2017/2018, soit près de 656 000 personnes sur les 1,4 million concernées. Un chiffre qui, s'il est légèrement supérieur à la moyenne nationale (45,6%), reste encore insuffisant, l'objectif de l'OMS pour ces populations étant de 75%. Moins d'une personne à risque de grippe grave sur deux est vaccinée, et ce pourcentage de personnes ciblées vaccinées est en baisse.

Des disparités sont également à noter parmi la population éligible : la dernière campagne a vu plus d'une personne sur deux parmi les plus de 65 ans se faire vacciner dans le Nord (52%), alors que seulement 33,9% des autres personnes à risque ont adopté le bon réflexe.

Les Hauts-de-France, territoire choisi pour l'expérimentation de la vaccination en pharmacie.

La région des Hauts-de-France est l'un des 4 territoires choisis pour l'expérimentation de la vaccination en officine. Depuis le 1er octobre 2018, plus de 2 500 pharmaciens de la région sont autorisés par l'ARS Hauts-de-France à vacciner les populations à risque contre la grippe saisonnière. En deux semaines, plus de 15 000 personnes ont déjà été vaccinées. Cette expérimentation contribue à augmenter la couverture vaccinale encore insuffisante de cette population et qui n'évolue pas depuis 2009.

Parmi les autres nouveautés de la campagne 2018/2019 : un parcours vaccinal simplifié. Toutes les personnes majeures éligibles à la vaccination, qu'elles aient déjà été vaccinées ou non, peuvent désormais retirer leur vaccin à la pharmacie sur présentation de leur bon de prise en charge. Jusqu'à présent, cela était réservé à ceux s'étant déjà fait vacciner contre la grippe. Les primo-vaccinés devaient consulter leur médecin et présenter le bon de prise en charge pour obtenir une ordonnance, puis aller retirer le vaccin en pharmacie.

En outre, toutes les personnes majeures éligibles à la vaccination, déjà vaccinées ou non, peuvent cette année se faire vacciner par le professionnel de leur choix - infirmier, médecin, sage-femme. Auparavant, les infirmiers pouvaient uniquement vacciner les personnes précédemment vaccinées. Pour les autres, une prescription médicale était nécessaire.

Avancées & idées reçues

Les Français ont bien compris la dangerosité de la grippe

- 94%** ont conscience que la grippe constitue une cause de décès.
- 70%** des Français reconnaissent que le vaccin antigrippal constitue le 1^{er} geste de protection.
- 79%** savent qu'il est recommandé de se faire vacciner à partir de 65 ans.
- 78%** savent qu'il est recommandé de se faire vacciner lorsque l'on est atteint de certaines maladies chroniques

Cependant...

- 21%** des Français doutent encore de l'efficacité du vaccin.
- 48%** ne savent pas que les femmes enceintes doivent se faire vacciner.
- 53%** estiment que le vaccin présente des risques ou un danger pour la santé.
- 52%** pensent que le vaccin peut donner la grippe.

Enquête conduite par l'institut d'études BVA pour le compte de l'Assurance Maladie en septembre 2018.

Sensibiliser pour mieux prévenir

Une campagne de communication pour sensibiliser Professionnels et Grand Public

L'ARS, l'Assurance Maladie, les Unions Régionales des Professionnels de Santé, le Conseil de l'Ordre des pharmaciens et le centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins ont élaboré une campagne régionale de sensibilisation et d'information, appelée « Grippe, tous concernés ! », auprès des Professionnels de Santé afin de les inciter à se faire vacciner contre la grippe saisonnière et promouvoir la vaccination autour d'eux.

Un enjeu fort : accompagner les primo-vaccinants vers la vaccination

Les résultats de l'enquête d'opinion de septembre 2018 prouvent qu'une partie des personnes invitées restent à convaincre : ainsi deux répondants sur 10 âgés de 65 ans et plus ne sont pas vaccinés et n'ont pas l'intention de le faire cette année. En revanche, chez ceux qui ont pris l'habitude de se faire vacciner, aucun ne songe à y renoncer.

En parallèle, l'Assurance Maladie a mis en place différents supports de communication afin d'alerter sur les risques de la grippe et préciser à qui la vaccination s'adresse en priorité : flyers adressés à plus de 12 millions d'assurés au niveau national, spots TV, relais sur internet et les réseaux sociaux, annonces presse et spot radio...

En Flandres, cette mobilisation se traduit notamment par la sensibilisation du personnel dans les EHPAD, la diffusion des affiches auprès des Mairies, CCAS, centres sociaux, associations au contact du public ciblé par la campagne...



**PIÈCE DE THÉÂTRE GRATUITE
SUR LA VACCINATION ANTIGRIPPALE**
interprétée par la compagnie La Belle Histoire
suivie d'un temps d'échange

Débat avec le Professeur Daniel Camus
Médecin infectiologue à l'Institut Pasteur de Lille
Membre du Haut Conseil de la Santé Publique

Une création originale qui permet
d'aborder avec humour les craintes et les
idées reçues sur la vaccination antigrippale

Mardi 20 novembre 2018
14h30 à Coudekerque-Branche
Espace Jean Vilar - Saint Etienne
Place André Delafra - 59240 Coudekerque-Branche

Inscription auprès de l'Espace Santé du Littoral
Contact : 03 28 27 97 34

Dans les Flandres, des actions spécifiques.

Sur l'Armentériois, le Centre Hospitalier Armentières et le Service Prévention Santé et Handicap (SPSH) de la ville d'Armentières, en lien avec la CPAM des Flandres, ont monté un projet visant à améliorer les connaissances des habitants en matière de vaccination. Au programme : des séances d'information à destination des professionnels au contact des seniors, des enfants et des parents avant de proposer un volet grand public. Sur le Dunkerquois : l'Espace Santé du Littoral, en partenariat avec la CPAM des Flandres, organise le 20 novembre à Coudekerque une pièce de théâtre abordant avec humour les craintes et les idées reçues sur la vaccination antigrippale. La représentation sera suivie d'un débat avec le Professeur Daniel Camus, Médecin infectiologue à l'Institut Pasteur de Lille.